



Contribution au débat

Assises de l'animation

Février 2022

Cette contribution du Cnajep a été élaborée pour nourrir les travaux lancés en novembre 2021 par la secrétaire d'Etat, Madame Sarah El Haïry, dans le cadre des Assises de l'animation.

Les Assises de l'animation se déroulent dans un contexte où l'animation, et plus généralement les métiers de l'éducation et de la cohésion sociale, connaissent une baisse d'attractivité.

L'éducation populaire est une démarche éducative qui se met en œuvre en dehors du cadre scolaire ou familial et qui place les personnes, tout au long de leur vie, au cœur de leur apprentissage.

Animée au cours de son histoire par des courants politiques divers, elle porte en elle l'idée d'émancipation individuelle et collective et de transformation sociale par la formation permanente du citoyen.

Elle est présente dans la démarche des premières formations de directeurs et d'animateurs, qui deviendront respectivement le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur en 1972 et le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en 1973.

L'animation est aujourd'hui très diverse et comprend des activités et des filières différentes.

Dans l'animation socioéducative, il est nécessaire de distinguer trois statuts/modalités d'intervention : l'animation professionnelle, l'animation volontaire et l'animation bénévole.


- **L'animation professionnelle** relève d'une action régulière, rémunérée et s'inscrit dans le cadre d'une formation professionnelle qui vise le développement de compétences et la diplomation RNCP des individus ;
- **L'animation volontaire** relève d'un engagement éducatif et citoyen, d'une action d'animation ou de direction occasionnelle au sein d'accueils collectifs de mineurs durant les vacances. Elle se structure dans le cadre d'un parcours de formation au BAFA et BAFD et ouvre le droit à une indemnisation ;
- **L'animation bénévole** relève d'un engagement éducatif et citoyen, d'une action occasionnelle déterminée par l'individu lui-même au sein d'un espace associatif. Elle s'inscrit dans un engagement bénévole et est réalisée à titre gracieux, comme son nom l'indique.

Au sein des accueils collectifs de mineurs extrascolaires, ces trois statuts/modalités d'intervention peuvent agir ensemble en cohérence et en complémentarité dans une même équipe éducative.

1. Positionner l'animation volontaire au sein des politiques d'engagement

L'animation volontaire est un engagement qui peut être pris tout au long de la vie. Cet engagement peut se prendre au début ou dans la continuité d'un parcours d'engagement associatif.

Pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les formations au BAFA et au BAFD constituent un des leviers principaux qui permet, par l'action, la découverte de l'animation volontaire et plus largement de l'engagement éducatif et associatif.



Le CNAJEP propose que l'animation volontaire soit reconnue et promue au sein des politiques publiques de l'engagement. Cette reconnaissance et cette promotion passe par :

- L'intégration de cet engagement dans le parcours d'éducation à la citoyenneté ;
- Le soutien, notamment financier, aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui au quotidien proposent et accompagnent des jeunes dans cet engagement ;
- La reconnaissance de ce parcours dans les curricula des personnes. L'animation volontaire peut parfois être un premier pas vers l'animation professionnelle. Elle n'a cependant pas un rôle d'insertion dans la vie professionnelle.

De même le BAFA peut constituer un point d'appui pour aller vers les diplômes de l'animation professionnelle ou des métiers éducatifs, il n'en est cependant pas la première étape.

2. Développer la formation dans l'animation volontaire occasionnelle

La formation à l'animation volontaire s'inscrit dans un parcours d'engagement et principalement le BAFA-BAFD.

Aujourd'hui, le BAFA est composé de trois sessions et d'une validation par un jury.

Pour développer la formation à l'animation volontaire occasionnelle, **le CNAJEP propose** de :

- Assouplir l'ordre des sessions de formation BAFA. Le parcours BAFA pourrait commencer par un stage pratique ou alterner dans la première phase théorie et pratique ;
- Reconnaître dans le parcours BAFA des engagements pris dans l'animation volontaire avant 17 ans ;
- Dissocier les formations BAFA et BAFD des formations professionnelles à l'animation socioéducative et culturelle en faisant évoluer la réglementation des accueils collectifs de mineurs sur les qualifications « volontaires » et les diplômes professionnels ouvrant le droit à animer ou diriger un ACM ;
- Assouplir les critères de validation des stages pratiques BAFA au sein d'un ACM, en laissant la possibilité de valider un stage scindé en plus de deux parties. Aujourd'hui, une partie du stage pratique ne peut pas être validée si elle est inférieure à 4 jours. Ouvrir par ailleurs une réflexion sur la reconnaissance de journées d'animation (week-end, journées ponctuelles) pratiquées en dehors du cadre ACM, tel qu'il existe aujourd'hui, souvent assurées par des animateurs bénévoles.

3. Améliorer les conditions d'emploi dans l'animation volontaire occasionnelle

Cela passe en premier lieu par la **création d'un statut de l'animation volontaire**. Entre animation professionnelle et animation bénévole, l'animation volontaire doit avoir son propre statut pour sécuriser les animateurs et animatrices et les directeurs et directrices qui la pratiquent.

Ce statut permettrait un engagement de moyen terme auprès d'une association de jeunesse et d'éducation populaire agréée « JEP » dans le cadre des accueils collectifs de mineurs qu'elle organise durant les vacances. Il sécuriserait cet engagement sur le plan administratif et juridique, ouvrirait à des formations spécifiques tout au long du parcours, permettrait une indemnisation qui pourrait être commune aux différents volontariats (prise en compte pour la retraite, valorisation dans la formation ...)

Le CNAJEP propose :

- D'ouvrir un travail collectif autour du statut du volontariat de l'animation
- Que la France porte auprès de l'Union européenne, notamment dans le cadre de la présidence Française, une reconnaissance européenne du volontariat de l'animation.

4. Renforcer l'attractivité de l'animation volontaire

L'animation volontaire s'adresse et doit être accessible à tous et toutes. Répondre à cet objectif, et notamment permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de s'y engager, mais aussi préserver une mixité sociale, géographique dans cet engagement, implique de répondre à deux problématiques :

1. Le coût des formations à l'animation volontaire, BAFA comme BAFD,
2. Le niveau d'indemnisation des animateurs et animatrices

Le CNAJEP propose :

- La création d'un **fond pour alimenter un dispositif qui permettrait de passer son BAFA-BAFD gratuitement**. Il serait alimenté par les organisateurs d'ACM, l'Etat, la CNAF et permettrait d'accompagner la prise en charge de la formation BAFA ou BAFD dans le cadre d'un parcours d'engagement, en laissant la possibilité aux stagiaires de découvrir s'ils le souhaitent différentes associations.

- Que les aides financières actuelles soutiennent principalement **les jeunes qui veulent s'inscrire dans une formation qui se déroule en internat**. L'internat offre un cadre de formation pertinent par rapport aux attendus de la formation. Les aides doivent compenser la différence du coût d'internat avec le coût de la demi-pension ou de l'externat.
- La valorisation des **aptitudes développées à travers le parcours de l'animation et de la direction volontaire***.

** Cette proposition fait partie des enjeux identifiés par les jeunes eux-mêmes lors de la campagne Provox de 2019 : « Reconnaître et valider les apprentissages non-formels et informels en poursuivant la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de 2012 sur la validation de l'apprentissage non formel et informel ». (Extrait du Manuel Provox p. 26 Jeunesse, Europe et Educ'pop)*

5. Suivi du plan

Certains leviers d'actions (statut du volontariat de l'animation, réorganisation des sessions de formation BAFA et BAFD, etc.) nécessitent un travail approfondi, pour une mise en place effective sur le long terme. Ce travail approfondi doit mobiliser toutes les parties-prenantes : AJEP, Etat, CNAF, collectivités locales (financeuses des ACM mais aussi porteuses des politiques de jeunesse), législateur, etc.

Le CNAJEP propose la mise en place d'un **espace de suivi et de co-construction autour de l'animation volontaire**, au sein d'un véritable **COJEP, comité d'orientation des politiques de jeunesse et pour l'éducation populaire**. Ce COJEP serait une évolution du COJ actuel. Il favoriserait un dialogue interministériel et interterritorial autour des politiques de jeunesse et des politiques pour l'éducation populaire*.

** Cette proposition fait partie des enjeux identifiés par les jeunes eux-mêmes lors de la campagne Provox de 2019 : « Reconnaître et valoriser le travail de jeunesse : Elaborer et mettre en œuvre un programme européen pour le travail de jeunesse portant sur la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socio-éducative. Afin de libérer tout le potentiel de ce programme, il est nécessaire d'intégrer l'expertise des représentants de la jeunesse, des organisations de jeunesse, des animateurs socio-éducatifs et des chercheurs. Il convient d'encourager d'autres synergies avec les travaux menés dans ce domaine par le Conseil de l'Europe. »*

A propos



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est un membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse. Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr



www.cnajep.asso.fr



Cnajep
100% Educipop



@Cnajep



cnajep@cnajep.asso.fr